

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 21 septembre 2012

Commission « Epanouissement du citoyen et Jeunesse »

Séance du 4 septembre 2012

37 Association « La Faïencerie Théâtre de Creil » - avenant à la convention d'objectifs 2012

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. SZPIRKO	Pouvoir à :	Mme DINGIVAL
Mme BOUKHELIF	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme KOUACHI-MAHSAS	Pouvoir à :	M. RIFI SAIDI
Mme BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
M. MACHU	Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Mme LEFEVRE	Pouvoir à :	M. BELMHAND
Mme SOKOLONSKI	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
M. CHEURFA	Pouvoir à :	M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

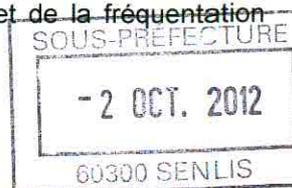
Mme PORAS
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe, expose :

Par délibération en date du 7 novembre 2011, vous avez approuvé la signature d'une convention d'objectifs avec l'association la Faïencerie-théâtre de Creil pour l'année 2012. Afin de lui permettre de bénéficier d'une fiscalité moins lourde, cette convention doit prévoir expressément que la subvention de la ville relève du « complément de prix ». Le versement de la subvention permet à l'association de diminuer, en deçà du prix du marché, les prix qu'elle pratique vis-à-vis du public. Pour 2012, la Faïencerie-théâtre prévoit des recettes commerciales estimées à 184 000 € compte tenu du prix de vente moyen (8,55 €) et de la fréquentation prévisionnelle (21 500 spectateurs).



maintenant !

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'objectifs 2012 avec la Faïencerie-théâtre de Creil afin d'opter pour le régime d'une subvention « complément de prix ».

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'instruction fiscale 3A-7-06 publiée le 16 juin 2006,

Vu la délibération du 7 novembre 2011,

Vu l'avenant à la convention ci-annexé,

Vu l'avis de la commission « épanouissement du citoyen et jeunesse » en date 4 septembre 2012,

Considérant les prix pratiqués par la Faïencerie-théâtre de Creil,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'objectifs 2012 avec la Faïencerie Théâtre de Creil afin d'opter pour le régime d'une subvention « complément de prix ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

25 SEP. 2012

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 02.10.12

Jean-Claude VILLEMMAIN



Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 02.10.12 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy